



Le 18 mars 2009

Monsieur Yves Bolduc
Ministre de la Santé et des Services sociaux
Édifice Catherine-de-Longpré
1075, chemin Sainte-Foy, 15^e étage
Québec (Québec) G1S 2M1

Monsieur le Ministre,

Nous avons appris par le biais des médias que vous avez pris la décision de ne pas reconduire le budget lié à l'application de mesures administratives estivales pour l'été 2009, mesures qui servaient à éviter les ruptures de services dans un certain nombre d'établissements du réseau aux prises avec une insuffisance de ressources humaines ainsi que dans certains services préhospitaliers.

La Fédération de la santé et des services sociaux dénonce fermement cette décision prématurée et s'inquiète de ses effets nocifs en période estivale, avant même que les mesures structurantes annoncées en juin 2008 par votre prédécesseur, M. Philippe Couillard, ne se fassent concrètement ressentir dans les milieux de travail de l'ensemble du réseau public de santé et de services sociaux.

Bien que nous dénoncions le fait que ce type de mesures ne soit pas conventionné, nous sommes d'avis qu'elles ont contribué à maintenir un niveau de services acceptable en période de crise. Permettez-nous de vous rappeler que les problématiques de surcharge de travail, de temps supplémentaire obligatoire, de départs prématurés du personnel en soins infirmiers, du personnel technicien et professionnel ainsi que du personnel du secteur préhospitalier sont toujours d'actualité.

Les quelques mesures structurantes et durables annoncées en juin 2008 ne sont encore qu'à l'état embryonnaire dans les milieux de travail. Les 18 projets pilotes ou actions terrains amorcés, le programme de soutien clinique volet préceptorat ainsi que les démarches d'intégration des infirmières auxiliaires en salle d'opération ne régleront en rien la problématique d'accessibilité, de rétention, d'attraction, de temps supplémentaire

obligatoire et d'utilisation de la main-d'œuvre indépendante de l'ensemble du réseau de la santé pour cet été. Au moment d'écrire ces lignes, aucun projet visant l'attraction et la rétention du personnel technicien et professionnel n'a encore reçu l'aval de votre ministère.

Du côté du secteur préhospitalier, notamment à Urgences-santé, des travaux paritaires entrepris l'an dernier sur la problématique de rétention du personnel ne sont toujours pas terminés.

Nous devons constater, encore une fois, que le MSSS se désengage de ses responsabilités et adopte une attitude irresponsable en laissant les employés du réseau en porter le fardeau sans aucun moyen compensatoire.

Les infirmières, les infirmières auxiliaires, les inhalothérapeutes, les préposés aux bénéficiaires, les technologistes médicales ainsi que les paramédics bénéficiaient de ces incitatifs au travail durant la période estivale. Nous n'avons remarqué aucune amélioration susceptible de justifier un tel retrait. Ces travailleurs feront face, encore une fois, à de la surcharge de travail, à l'imposition du temps supplémentaire et à tous les inconvénients qui en découlent.

Espérant que vous donnerez une suite favorable à notre demande, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, mes salutations distinguées.

Francine Lévesque
Présidente